

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatre mars à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à huis clos, à la salle des fêtes, ou en visioconférence (crise sanitaire Covid-19 oblige), sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du vingt-cinq février deux mil vingt-et-un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur PIREZ Robin, absent excusé, qui a donné procuration à Monsieur GODEFROY Régis.

Monsieur CENDRE Philippe est élu secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu de la réunion de Conseil du 22 janvier 2021 approuvé à l'unanimité.

I. Réunion de Conseil Municipal en visioconférence

Monsieur Robin PIREZ, Conseiller municipal, demande à prendre la parole concernant la mise en place de la réunion de conseil municipal par le biais de la visioconférence. L' élu est étonné du faible nombre de participant à ce dispositif. Compte-tenu de la crise sanitaire, Monsieur Robin PIREZ annonce qu'il ne restera pas à la réunion et réitère sa proposition de mise en place de la visioconférence par le biais de l'association « L'Atelier de Campagnes ».

II. Trésorerie de la commune : 369.608,19 €

III. Travaux de la rue de l'Eglise

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 11 août 2020, une demande de subvention « FARDA – Aide à la voirie » avait été demandée au Département pour des travaux de rénovation de la Rue de l'Eglise. La Commission permanente du Conseil Départemental du 14 décembre 2020 a accordé une subvention d'un montant de 23.306 €. Monsieur le maire indique que cette aide départementale est subordonnée au respect d'un délai de deux ans pour l'achèvement des travaux à compter de la date de notification. Comme il avait été demandé de revoir ce dossier en réunion de Conseil du 15 décembre 2020, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour la programmation de cette opération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire cette opération au Budget Primitif 2022.

IV. Remboursement sur la paye du personnel communal

Suite à l'arrêt de travail de Monsieur Dominique NEDONCHEL depuis le 26 octobre 2020, Monsieur le Maire indique avoir reçu plusieurs virements de l'assureur DIOT BY HELIUM du Groupe CNP (Contrat statutaire) correspondant au remboursement sur la paye du personnel communal : le 18 décembre 2020 un virement de 1.703,65 €, puis 1.616,74 € le 29 janvier 2021 et 933 € le 22 février 2021 soit 4.253,39 €.

V. Notification des bases prévisionnelles 2021

A compter de 2021, la réforme de la fiscalité directe locale modifie le panier des ressources fiscales des communes. Les communes et les E.P.C.I. à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Monsieur le Maire indique avoir reçu des précisions sur le vote des taux des impositions directes locales 2021 et sur la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour mémoire, en remplacement de la THRP (Taxe d'habitation sur les résidences principales), les communes percevront en 2021 la part départementale de la TFPB (Taxe foncière sur le bâti) complétée ou diminuée par l'application du coefficient correcteur.

VI. Attribution de compensation 7 Vallées Comm

Monsieur le Maire indique avoir reçu un avis des sommes à payer émanant de la Communauté de Communes des 7 Vallées concernant l'attribution de compensation pour l'année 2021. Comme chaque année, la commune doit reverser la somme de 9.331 € à 7 Vallées Comm.

VII. Travaux de l'Eglise

L'annonce de l'ouverture d'un marché public pour les travaux de rénovation du clocher de l'Eglise Saint-Leu est parue dans le journal « La Gazette » le 16 février 2021. La mise en ligne du marché public est effective depuis le 17 février 2021 sur la plate-forme du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais.

VIII. Défense incendie

Dans le cadre de la mise en conformité de la défense incendie et pour pouvoir bénéficier des subventions, la commune doit réaliser un schéma communal de défense contre l'incendie et faire valider ce schéma par le S.D.I.S. (Service départemental d'incendie et de secours). Les membres du conseil municipal invite Monsieur le Maire a solliciter un bureau d'étude pour la faisabilité de ce dossier.

IX. Monuments aux Morts

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Louis Philippe VARLET, adjoint aux Travaux, concernant le dossier « Monument aux Morts ». La commune est en possession de trois devis : 1) Thierry BELLEMBERT de Cucq ; 2) Arnaud PETIT d'Heuzecourt (80) ; 3) SERVILOC de Neuvireuil. Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de solliciter l'O.N.A.C. (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) et la Région des Hauts-de-France pour les demandes de subventions.

X. Affaires diverses

☞ **Mise en sécurité de la Rue Fernand Lemerrier** : Après avoir effectué des demandes de devis, la commune sollicitera le Département du Pas-de-Calais afin d'obtenir des subventions dans le cadre des « Amendes de Police ».

☞ **2, rue du Calvaire** : La commune d'Huby-Saint-Leu a été destinataire d'un courrier émanant de S.I.A. HABITAT – Groupe S.I.A de Douai nous proposant d'acquérir la maison située 2, rue du Calvaire. La commune souhaite en faire l'acquisition afin de la démolir, ainsi que le garage jouxtant l'habitation, pour y créer des places de stationnement et aménager un coin arboré qui pourrait accueillir des bancs afin que les administrés et les résidents de la Résidence Jean Moulin puissent s'y reposer. Pour cela, la commune doit faire la demande auprès des Bâtiments de France afin d'obtenir son accord pour démolir l'immeuble.

☞ **1, rue du 11 Novembre** : Monsieur le Maire indique avoir été interpellé par la Communauté de Communes des 7 Vallées pour une mise en place d'un périmètre de sécurité au 1, rue du 11 Novembre suite à un décollement et chute de l'enduit ciment du pignon sur la chaussée. Monsieur le Maire ajoute qu'un architecte DPLG, expert près de la Cour d'Appel de Douai, a été nommé par le Tribunal Administratif de Lille, pour une expertise concernant le péril imminent sur la commune d'Huby-Saint-Leu.

☞ **Parcours du Cœur** : Une manifestation a été programmée pour le dimanche 25 avril 2021. Cependant, le contexte actuel ne permet pas de maintenir les Parcours du Cœur Grand Public en présentiel. Pour pallier la suspension, la Fédération Française de Cardiologie propose de rejoindre la première édition des Parcours du Cœur connectés.

☞ **Socle numérique** : Monsieur le Maire informe l'assemblée du lancement, dans le cadre du plan de relance, de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Cette opération vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Sur la proposition de Monsieur Alain CUVILLIER, Directeur du R.P.I. Huby-Saint-Leu / Guisy, une demande sera déposée en ligne avant le 31 mars 2021. Le coût de l'opération, subventionnée à hauteur de 70%, s'élève à 7.374 €. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent de mettre en place cette opération.

☞ **Contrats P.E.C.** : Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le contrat service civique de Cloé BECLIN arrive à échéance le 31 mars 2021 et que pour faire face à l'absence de Monsieur Dominique NEDONCHEL, il y a lieu de procéder au recrutement d'un agent. Monsieur le Maire indique que la commune est éligible au contrat P.E.C. (Parcours Emploi Compétences). La prise en charge de l'Etat s'élève à 80% dans la limite de 20h/hebdomadaire pour une durée de douze mois maximum, non renouvelable. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à délibérer. La délibération ouverte, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le recrutement de deux agents contractuels dans le cadre du P.E.C.

☞ **« Hauts de France Propres »** : cette opération est programmée au samedi 20 mars avec l'UEH.

☞ **Ducasse** : Compte-tenu de la crise sanitaire, il est encore trop tôt pour se prononcer sur le maintien de la ducasse communale prévue début juin.

☞ Le Conseil municipal renouvelle la **convention d'adhésion service « Prévention »** du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais pour une durée de trois ans.

☞ **Madame Sandy BECLIN** a été titularisée le 1^{er} mars 2021 à raison de 28h/semaine.

☞ **TCCFE** : La Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE62), perçoit en lieu et place des communes, dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants, la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE), conformément à la loi. Pour rappel, la FDE 62 reverse trimestriellement, à ce jour, aux communes le produit de la taxe, moins les frais de gestion et de contrôle ainsi qu'une participation au fond SEVE. Soit un mandatement à hauteur de 97%. Depuis ces dernières années, les actions de la Maîtrise de l'Energie concernant la rénovation énergétique des bâtiments se sont considérablement développées. Pour se faire, le Conseil d'Administration de la FDE 62 a décidé de modifier les modalités de reversement du produit de la TCCFE et a fixé à 5% la fraction du produit de la taxe qui sera perçue et conservée par la FDE 62 sur le territoire des communes concernées afin de couvrir les dépenses engagées. La fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE 62 et reversée à la commune sera de 95% à compter du 1^{er} janvier 2022.

☞ **Référent Culture / Patrimoine** : Messieurs Jean HALIPRÉ et Alain CUVILLIER ont été désignés référents Culture / Patrimoine auprès de 7 Vallées Comm.

☞ **Intervenant F.D.E.** : La Communauté de communes des 7 Vallées dispose d'un conseiller en énergie partagé. Monsieur Guillaume ANSART, salarié de la F.D.E. 62, accompagne les communes de 7 Vallées Comm pour mieux appréhender les performances énergétiques des mairies, des salles des fêtes, voire des logements communaux. Un suivi des consommations pourra être effectué sur la base des factures des dernières années. A partir de ces documents, il pourra déjà identifier les actions prioritaires, élaborer une stratégie de maîtrise d'énergie et orienter les communes pour l'obtention de subventions ou de prêts à taux bonifié. Il intervient également pour renouveler l'éclairage public. Un rendez-vous a été fixé le 17 mars 2021 à 10h, en mairie, avec Monsieur Guillaume ANSART.

21h15 - La séance est levée.

Le Maire,
Serge ROUSSEL